



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 février 2009  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Huitième session

New York, 20 avril-1<sup>er</sup> mai 2009

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Fonds d'affectation spéciale pour le Forum

### Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Note du Secrétariat\*\*

#### *Résumé*

La présente note décrit les activités du programme du secrétariat du Forum financées par le Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts durant l'exercice biennal 2008-2009.

Les généreuses contributions des pays donateurs au Fonds d'affectation spéciale, qui ont été fort appréciées, ont grandement facilité les travaux du secrétariat du Forum. Sans elles, de nombreuses activités essentielles n'auraient pas pu être entreprises.

\* E/CN.18/2009/1.

\*\* La publication de la présente note a été retardée dans le souci d'y faire figurer une information aussi actuelle que possible.



## I. Introduction

1. Au paragraphe 25 de son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015 (résolution 7/1, annexe), le Forum des Nations Unies sur les forêts a demandé aux gouvernements donateurs, aux institutions financières et aux autres organisations intéressés de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Forum. Les autres pays en mesure de le faire et les autres parties intéressées ont aussi été priés de verser des contributions au Fonds. En vue d'assurer la transparence, le Forum a prié le secrétariat de lui faire rapport à chaque session sur le fonctionnement du Fonds, en indiquant le montant et la source des contributions et en décrivant comment ces fonds ont été utilisés.

2. Durant l'exercice biennal 2008-2009, le programme du secrétariat du Forum prévoit une série d'activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts. Toutes ces activités relevaient de la résolution 62/98 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci avait adopté l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts ou du programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015. Le Fonds d'affectation spéciale était utilisé également pour compléter les fonds du budget ordinaire [sous-programme 9 (Gestion durable des forêts) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)] dans le cadre de l'application du programme de travail de l'exercice biennal en cours.

3. Les généreuses contributions des pays donateurs au Fonds d'affectation spéciale, qui ont été fort appréciées, ont grandement facilité les travaux du secrétariat du Forum. Sans elles, le niveau actuel des activités n'aurait pas été possible. Plus précisément, une partie importante des activités que le secrétariat a menées durant l'exercice biennal 2008-2009 ont reçu l'appui du Fonds d'affectation spéciale comme précisé ci-après : a) services consultatifs; b) coût des services de conférence pour la réunion du groupe spécial d'experts du Forum chargé de formuler des propositions concernant un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts, qui s'est tenue à Vienne du 11 au 14 novembre 2008, et de la réunion du groupe d'experts qui doit se tenir à Rome les 12 et 13 mars 2009; c) frais de voyage des représentants de pays en développement, en particulier de pays les moins avancés et de pays en transition, se rendant à la huitième session du Forum; d) frais de voyage du personnel participant aux différentes réunions et manifestations concernant les forêts; e) appui fourni au Bureau pour préparer les futures sessions du Forum, conformément à la décision 2007/278 du Conseil économique et social; f) traitements du personnel temporaire du secrétariat.

4. Le montant des fonds alloués par le Fonds d'affectation spéciale pour 2008-2009 s'élève à 2 616 119 dollars, y compris les dépenses d'appui au programme. À ce jour, les contributions totales au Fonds d'affectation spéciale en 2008-2009 se sont élevées à 630 265 dollars, soit environ un quart seulement des fonds nécessaires pour appliquer le programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009.

## II. Services de consultants (engagés au titre d'un contrat de louage de services)

5. Compte tenu de la pénurie de ressources humaines que connaît le secrétariat du Forum, un appui et des compétences spécialisées étaient nécessaires pour aider le secrétariat à appliquer les éléments du programme indiqués ci-après :

<i>Objet des services de consultants</i>	<i>Lien avec l'élément de programme du budget-programme de 2008-2009</i>
Deux consultants ont été engagés pour fournir des services d'expert durant la réunion du groupe spécial d'experts du Forum chargé de formuler des propositions concernant un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts. Un des consultants a aussi aidé le secrétariat à élaborer un document d'information intitulé « Financement d'une gestion durable des forêts : mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et à la promotion de la gestion durable des forêts ».	Budget-programme de 2008-2009, produit 9.78 a) i) a et b (services fonctionnels pour les réunions et documentation à l'intention des organes délibérants) et 9.78 a) iii) (services pour les groupes spéciaux d'experts)

## III. Services de conférence pour les réunions du groupe d'experts

6. Conformément aux règles de l'Organisation, les réunions des groupes spéciaux d'experts n'ont pas le droit à la fourniture de services d'interprétation, qui ne peuvent être assurés qu'en fonction de leur disponibilité. Étant donné que les services d'interprétation n'étaient pas disponibles pour les réunions prévues, le secrétariat a été tenu de couvrir les dépenses y afférentes en faisant appel aux ressources du Fonds d'affectation spéciale.

<i>Description</i>	<i>Lien avec l'élément de programme du budget-programme de 2008-2009</i>
Coût des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Vienne (11-14 novembre 2008), y compris pour les salles de conférence, l'appui technique et l'interprétation dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le coût de l'interprétation pour la réunion d'experts devant se tenir à Rome les 12 et 13 mars 2009.	Budget-programme de 2008-2009, produit 9.78 a) i) a.

#### **IV. Frais de voyage des experts et des représentants de pays en développement et de pays en transition**

7. Une aide au titre des frais de voyage a été fournie en vue de faciliter la participation des représentants de pays en développement et de pays en transition à la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Une telle aide a été également fournie aux représentants des grands groupes des pays en développement devant participer au dialogue multipartite et à la huitième session du Forum.

<i>Objet du voyage des représentants</i>	<i>Lien avec l'élément de programme du budget-programme de 2008-2009</i>
Huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	Budget-programme de 2008-2009, produit 9.78 a) i) a.
Dialogue multipartite à la huitième session du Forum	Budget-programme de 2008-2009, produits 9.78 a) i) a et a) iii.

#### **V. Frais de voyage des membres du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts**

8. Les membres du personnel du secrétariat ont participé à de nombreuses manifestations ayant trait aux forêts, notamment au Conseil d'administration du Forum forestier africain, à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à l'Initiative parrainée par les pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant le financement de la gestion durable des forêts, à la réunion du Forum mondial des dirigeants forestiers sur les forêts et les changements climatiques, au Colloque international sur la gestion durable des forêts, à la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au Forum de partenariat sur les fonds d'investissement climatiques, à la première réunion visant à élaborer un programme d'investissement forestier, à la Semaine européenne des forêts, à la quarante-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux, à la réunion du groupe spécial d'experts du Forum chargé de formuler des propositions concernant un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts, à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la deuxième Journée sur les forêts.

#### **VI. Appui au Bureau pour la préparation des futures sessions du Forum**

9. Conformément à la décision 2007/278 du Conseil économique et social, un appui peut être fourni aux membres du Forum en provenance de pays en développement et de pays en transition en vue de couvrir la participation annuelle à l'une au moins des réunions du Bureau qui doit se tenir à New York ou ailleurs, en utilisant pour cela les contributions extrabudgétaires désignées au Fonds

d'affectation spéciale. En janvier 2009, un État Membre avait fourni une contribution désignée à cette fin.

## **VII. Personnel temporaire, y compris autre que pour les réunions**

10. Des membres du personnel occupant des postes d'administrateur et des postes d'agent des services généraux ont été engagés à l'aide de ressources extrabudgétaires du Fonds d'affectation spéciale. Dans la catégorie des administrateurs, le personnel temporaire a compris un P-5, un P-4 et un P-3. Le personnel temporaire (autre que pour les réunions) a consisté dans deux P-4, les agents des services généraux ont été deux membres du personnel d'appui.

## **VIII. Contributions au Fonds d'affectation spéciale**

11. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la période 2008-2009 sont indiquées dans l'Annexe au présent document. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune contribution au Fonds d'affectation spéciale n'avait été reçue en 2009.

## Annexe

## Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies pour les forêts pour la période 2008-2009

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeur</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>	<b>Total</b>	<i>Pourcentage du total</i>
Allemagne		216 268	126 021	215 640		<b>557 929</b>	6,8
Australie	39 800			37 200	33 252	<b>110 252</b>	1,3
Autriche		30 000	12 465	25 142		<b>67 607</b>	0,8
Canada	32 233			10 458		<b>42 691</b>	0,5
Communauté européenne		6 525				<b>6 525</b>	0,1
États-Unis	1 600 000	1 525 000	1 375 000	1 050 000	500 000	<b>6 050 000</b>	73,4
Finlande	36 887	236 880		120 170	47 013	<b>440 950</b>	5,3
Luxembourg				17 898		<b>17 898</b>	0,2
Norvège	38 124	13 957	47 553	99 970		<b>199 604</b>	2,4
Pays-Bas				254 298		<b>254 298</b>	3,1
République de Corée				40 000		<b>40 000</b>	0,5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			18 801	103 030		<b>121 831</b>	1,5
Suède		30 000	66 346			<b>96 346</b>	1,2
Suisse		154 760	85 500		50 000	<b>290 260</b>	2,9
<b>Total général</b>	<b>1 747 044</b>	<b>2 213 390</b>	<b>1 731 686</b>	<b>1 973 806</b>	<b>630 265</b>	<b>8 296 191</b>	<b>100</b>

*Notes :*

1. En 2008, le Gouvernement allemand a versé 124 610 dollars au projet de coopération technique sur le renforcement de la coopération et la coordination du programme régional.
2. Le Gouvernement finlandais a versé 336 641 dollars pour couvrir le coût d'un administrateur auxiliaire de programme pour une période de deux ans, de 2004 à 2006, puis 320 000 dollars pour un administrateur auxiliaire de programme à compter d'octobre 2008.
3. Le Gouvernement finlandais a également versé 187 373 dollars au projet de coopération technique sur la coopération interrégionale et les enseignements tirés sur la gestion durable des forêts (2004-2007).
4. Le Gouvernement néerlandais a versé 140 000 dollars au projet de coopération technique sur le renforcement de la coopération et la coordination du programme régional en matière de gestion durable des forêts en 2007.
5. Le Gouvernement norvégien a déclaré avoir l'intention de verser une contribution de 52 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale.